2013

La différence entre la description de mécréance et le jugement sur l'individu spécifique



Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân

www.spfbirmingham.com

6/27/2013

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صلّى الله عليه و سلّم est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صلّى الله عليه و سلّم. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit:

Le savantissime Cheikh Sâlih Al-Fawzân –qu'Allah le préserve- fut questionné de la manière suivante :

"Quelle est la différence entre la description de mécréance et le jugement sur un (individu) spécifique comme étant mécréant et la croyance en la mécréance de (l'individu) spécifique ?".

La réponse :

"Quant au jugement de mécréance sur les actions comme le fait d'invoquer autre qu'Allah et d'immoler pour autre qu'Allah et d'implorer le secours à autre qu'Allah et de se moquer de la Religion et d'insulter la Religion : (tout) cela est une mécréance et ce à l'unanimité sans aucun doute.

Tandis que l'individu dont émane cette action, on réfléchit à son sujet :

S'il est ignorant ou s'il a une fausse interprétation[1] ou qu'il imite[2] (autrui), on repousse (le fait de le juger) mécréant jusqu'à ce que cela lui soit clarifié car il se peut qu'il ait une ambiguïté ou qu'il ait de l'ignorance et donc on ne se précipite pas à le juger mécréant jusqu'à ce que les preuves lui soient établies et si les preuves lui sont établies et qu'il persiste sur ce qu'il est, alors il est jugé mécréant[3] car il n'a aucune excuse".

Source:

"Charh risâlat Ad-Dalâil fi houkmi mouwâlâti ahli-alichrâk de Cheikh Soulaymân bnou 'Abdillâh ibn Cheikh Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb" par Cheikh Sâlih Al-Fawzân p.212.

[1] N.d.t : Mouta˜awwil.
[2] N.d.t : Mouqallid.
[3] N.d.t : Cheikh Sâlih Al-Fawzân –qu'Allah le préserve- dit à ce sujet: "Juger quelqu'un apostat et qu'il est sorti de la Religion fait partie des responsabilités des gens de science enracinés dans la science ; et ils sont les juges dans les tribunaux islamiques et les muftis reconnus en tant que tels".
Voir : http://www.spfbirmingham.com/index.php/articles/aquidah-et-manhaj-croyance-et-methodologie/65-le-jugement-de-takfir-sur-un-individu-specifique-ne-revient-qu-aux-savants-enracines-dans-la-science.html